

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :	
ou Dénomination (pour les personnes morales) :	Mairie de Les Mazures
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :	
Adresse : N° 6..... Rue ..	Martin Martha
Commune	Les Mazures
Code postal	08500
Nature des activités :	Administration générale
.....	
.....	
Qualification :	
.....	
.....	

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 8 espèces d'avifaune du cortège	Zone de reproduction certaine pour la Linotte mélodieuse (1 couple avec 3 jeunes), probable pour la Mésange bleue et la Mésange charbonnière (2 couples minimum) possible pour le Chardonneret élégant et la Fauvette grisette (1 mâle chanteur). Zone d'alimentation pour la Buse variable, le Faucon crécerellet et le Tarier pâtre (1 couple).
des milieux ouverts à semi-ouverts	
B2 10 espèces d'avifaune du cortège	Zone de reproduction probable pour l'Accenteur mouchet (1 couple), le Bouvreuil pivoine (3 couples min.) et le Rougegorge familier (1 couple) et possible pour la Fauvette à tête noire, le Pinson des arbres, le Pouillot véloce et le Verdier d'Europe (1 mâle chanteur). Zone d'alimentation pour le Grosbec casse-noyaux, la Mésange nonette et le Troglodyte mignon (1 individu)
des milieux boisés	
B3 5 espèces d'avifaune du cortège	Zone de reproduction probable pour le Moineau domestique (2 couples min.). Zone d'alimentation pour la Bergeronnette grise (1 couple), l'Hirondelle de fenêtre (2 couples), l'Hirondelle rustique (1 couple) et le Rougequeue noire (1 couple)
des milieux anthropiques et rupestres	
B4 3 espèces de chiroptères	Zone de chasse et de transit pour l'Oreillard gris (activité faible), la Pipistrelle commune et la Pipistrelle de Nathusius (activités moyennes)
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *			
Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Motif d'intérêt public majeur	☒
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux cultures	☐	Autres	☐
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :			
.. Suite à la dernière révision du PLU, la surface dévolue à la densification urbaine a été fortement réduite. La surface disponible pour le développement de la commune est aujourd'hui très restreinte, avec seulement deux zones constructibles disponibles pour l'extension de la commune, dont le secteur de La Hache. Cependant, les demandes de construction et de logements restent nombreuses; du à l'accroissement de l'activité économique sur la commune entraînant une augmentation du nombre d'emplois disponibles. Ce projet a donc pour objectif de répondre aux demandes de logements. De plus, une nouvelle population permettrait également de redensifier les services publics, notamment les écoles et les crèches.			
Suite sur papier libre			

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction

☒ Préciser : Destruction d'habitats de reproduction et d'alimentation pour ces espèces dans le cadre des travaux de construction du lotissement.

Altération

☐ Préciser :

Dégradation

☐ Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale

☐ Préciser :

Formation continue en biologie animale

☐ Préciser :

Autre formation

☒ Préciser : Ecologue

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Période de travaux de dégagement d'emprise entre septembre et mi-mars
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Grand-Est

Départements : Ardennes

Cantons :

Communes : Les Mazures

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos



Mesures de protection réglementaires



Mesures contractuelles de gestion de l'espace



Renforcement des populations de l'espèce



Autres mesures

☐ Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :
.. Création d'une haie sur les parcelles situées juste au-dessus

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à
le
Votre signature